

**CINQUANTIÈME SESSION DU
COMITÉ DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS ET ADMINISTRATIONS**
(17–19 novembre 2020, réunion virtuelle)

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : Budget prévisionnel de la CPS pour l'exercice 2021

(Document présenté par le Secrétariat)

Objet du document

1. Le présent document expose le budget prévisionnel pour l'exercice 2021, conformément aux paragraphes 32–38 du Dispositif de gouvernance de la Communauté du Pacifique et aux articles 7–9 du Règlement financier de l'Organisation.

Recommandations

2. Le CRGA est invité à :
 - i. approuver le budget prévisionnel pour l'exercice 2021 ;
 - ii. approuver la proposition du Secrétariat d'échanger avec les membres du groupe de travail sur les contributions statutaires et subventions spéciales des pays hôtes en vue de déterminer s'il est possible de reprendre les consultations à ce sujet en 2021 ;
 - iii. encourager tous les partenaires du développement à envisager l'adoption de fonds programme fléchés pluriannuels ; et
 - iv. noter que les budgets annoncés pour les exercices 2022 et 2023 sont prévisionnels, et qu'ils seront actualisés en 2021.
-

Budget prévisionnel de la CPS pour l'exercice 2021

Synthèse

3. Le budget prévisionnel pour l'exercice 2021 est à l'équilibre, avec des recettes et des dépenses prévues de 86,17 millions d'euros.
4. À ce stade, et comme lors des années précédentes, les chiffres pour les exercices 2022 et 2023 sont indiqués à titre provisoire, compte tenu de l'absence d'estimations définitives concernant les recettes et les dépenses.
5. Les projections de recettes et de dépenses sont détaillées dans le document accompagnant le budget de la CPS (« livre vert »).

Introduction

6. Le budget prévisionnel pour l'exercice 2021 est présenté au format habituel (« livre vert ») ; il expose en détail les prévisions de recettes et de dépenses, et offre une synthèse des dépenses par division.
7. Ce document contient aussi diverses annexes complémentaires, faisant notamment état des contributions statutaires et des subventions spéciales des pays hôtes, ainsi qu'une projection préliminaire des recettes attendues jusqu'en 2023.
8. Le Secrétariat entend échanger avec les membres du groupe de travail sur les contributions statutaires et subventions spéciales des pays hôtes en vue de déterminer s'il est possible de reprendre les consultations à ce sujet en 2021, conformément à la circulaire 20/09 du 2 juin 2020.

Vue d'ensemble du budget prévisionnel de l'exercice 2021

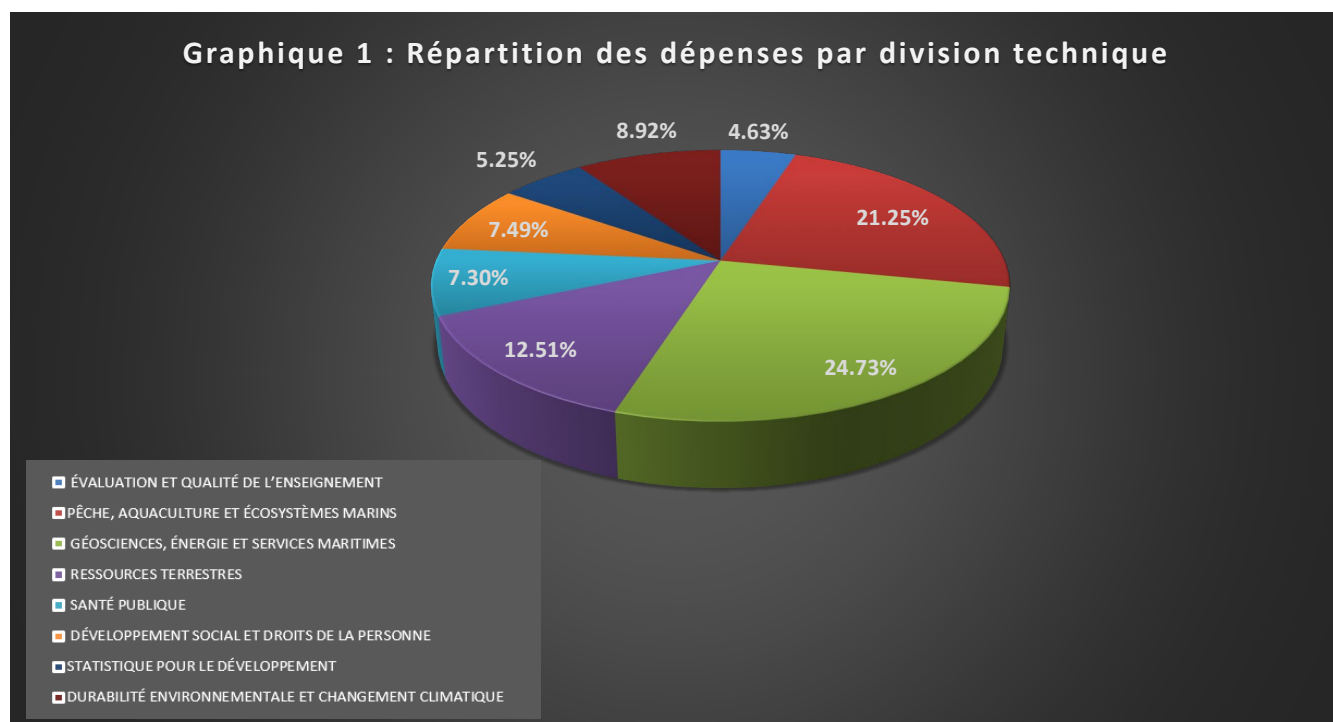
9. Le tableau 1 est une synthèse du budget prévisionnel 2021. Y sont également présentés les écarts par rapport au budget rectificatif de l'exercice 2020, conformément au document 5.3 du CRGA.

Tableau 1 : Synthèse du budget prévisionnel de l'exercice 2021

| | 2021 | 2020 (rectificatif) | Écart (montant) | Écart (%) |
|--|--------------|------------------------------|--------------------|-----------------|
| | | <i>(en millions d'euros)</i> | | |
| Recettes ordinaires | 16,17 | 16,31 | -0,15 | -0,89 % |
| Fonds programme fléchés | 8,99 | 8,66 | 0,33 | 3,79 % |
| Fonds projet fléchés | 61,01 | 52,30 | 8,71 | 16,65 % |
| Total fonds projet et programme | 70,00 | 60,96 | 9,04 | 14,83 % |
| Total recettes | 86,17 | 77,28 | 8,89 | 11,51 % |
| Total dépenses ordinaires nettes | 16,17 | 16,02 | -0,15 | -0,92 % |
| Total dépenses – fonds programme et projet | 70,00 | 60,96 | -9,04 | -14,83 % |
| TOTAL DÉPENSES | 86,17 | 76,98 | -9,19 | -11,93 % |
| Excédent net | 0,00 | 0,29 | | |

10. Les recettes totales se composent de fonds globalisés (ordinaires) – subventions spéciales et contributions volontaires comprises –, ainsi que de fonds programme et projet fléchés dont les montants sont fonction du taux d'exécution attendu. La CPS respecte les normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), qui imposent la comptabilisation des recettes sur la base des taux d'exécution des activités y afférentes. Les recettes générées par les fonds programme et projet fléchés sont donc comptabilisées en fonction des taux d'exécution correspondants.
11. Dans l'ensemble, les projections pour le budget prévisionnel 2021 font état d'une hausse des recettes de 8,89 millions d'euros (11,51 %) par rapport au budget rectificatif de l'exercice 2020, pour lequel les recettes s'élevaient à 77,28 millions d'euros. Comme précisé dans le document 5.3 du CRGA, le budget approuvé de l'exercice 2020 a été corrigé pour tenir compte de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur la mise en œuvre des projets et des programmes. Ainsi, l'écart positif entre les fonds projet 2020 et 2021 traduit une remontée attendue des taux d'exécution en 2021.
12. Les fonds globalisés (ordinaires) diminuent de 0,15 million d'euros (0,89 %) par rapport au budget rectificatif de l'exercice 2020 (16,31 millions d'euros) et s'élèvent en 2021 à 16,17 millions d'euros. Ce léger recul tient essentiellement à l'incidence du taux de change sur la contribution volontaire du ministère australien des Affaires étrangères et du Commerce, versée en dollars australiens.
13. Les fonds programme fléchés s'élèvent à 8,99 millions d'euros, contre 8,66 millions d'euros dans le budget rectificatif de l'exercice 2020, soit une augmentation de 0,33 million d'euros (3,79 %), qui s'explique principalement par une légère hausse du niveau d'exécution prévu en 2021 pour ce type de fonds.
14. Les fonds projet fléchés s'élèvent à 61,01 millions d'euros, contre 52,30 millions d'euros dans le budget rectificatif de l'exercice 2020, soit une hausse de 8,71 millions d'euros (16,65 %). Comme indiqué plus haut, cet écart positif traduit une remontée probable des taux d'exécution en 2021.
15. Les membres contribuent au budget total à hauteur de 48,69 % (46,30 % pour les membres métropolitains et 2,39 % pour les membres insulaires). Les partenaires du développement y contribuent à hauteur de 51,19 %, les autres recettes représentant 0,12 % du total.
16. Le Secrétariat attire l'attention des membres sur les projets pluriannuels en attente d'approbation : 71,45 millions d'euros au total. Conformément à l'approche prudente habituellement retenue par la CPS lors de l'établissement de son budget, ces fonds n'ont pas été inscrits au budget 2021. Ils contribueront à améliorer la viabilité financière de l'Organisation si les conventions de financement correspondantes sont signées ultérieurement en 2020 ou 2021.
17. C'est la raison pour laquelle le Secrétariat encourage tous les membres et partenaires du développement qui versent des fonds projet à envisager l'adoption de fonds programme fléchés pluriannuels. Ces modalités de financement donneraient au Secrétariat une plus grande marge de manœuvre pour s'adapter dans un contexte qui évolue rapidement et pour répondre aux besoins des membres (en particulier aux besoins liés à la pandémie de COVID-19 actuelle et au relèvement économique qui accompagne la crise sanitaire).

18. De façon générale, la situation et les perspectives financières de la CPS demeurent positives, et le Secrétariat continuera d'œuvrer pour atteindre les meilleurs taux d'exécution possible. Cela dit, au vu de l'instabilité qui prévaut actuellement à l'échelon mondial comme régional, il suit la situation de près et a mis en place des mesures de planification d'urgence pour atténuer les chocs que l'Organisation pourrait subir l'année prochaine. La CPS a également abondé sa réserve générale, qui s'élevait à 5,18 millions d'euros en décembre 2019, une somme permettant de couvrir plus de trois mois de dépenses ordinaires de l'Organisation.
19. Le livre vert expose en détail les prévisions de recettes et de dépenses, et offre une synthèse des dépenses par division. Il contient aussi plusieurs annexes complémentaires, faisant notamment état des contributions statutaires et des subventions spéciales des pays hôtes, ainsi qu'une projection préliminaire des recettes attendues jusqu'en 2023.
20. Les chapitres I à VIII rendent compte du budget de l'ensemble des divisions techniques. Le graphique 1 illustre le niveau d'exécution total attendu en 2021, subdivisé par division technique. La Division géosciences, énergies et services maritimes arrive en tête, avec 24,73 %, suivie par la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins, avec 21,25 %.



21. Le chapitre IX couvre les fonds non affectés (0,51 % du budget total), destinés à financer des activités d'incubation de projets, d'intégration et de renforcement des capacités infrarégionales. Ces sommes seront allouées aux divisions en fonction de leurs propositions de projets.

22. Le chapitre X porte sur le Bureau du Directeur général et les bureaux des deux directeurs généraux adjoints, qui englobent le Bureau régional pour la Micronésie et celui pour la Mélanésie. Il présente également des investissements supplémentaires en faveur de la programmation intégrée par pays et de la mobilisation de ressources. Ces deux domaines d'intervention contribueront à apporter un soutien renforcé aux pays membres. Des informations plus détaillées sur le budget et la structure du Bureau du Directeur général figurent dans le livre vert. Ce chapitre recouvre aussi l'équipe Stratégie, performance et amélioration continue et le Pôle communication institutionnelle. Ensemble, ces composantes représentent 3,64 % du budget total.
23. Le chapitre XI traite de la Direction opérations et gestion, dont le rôle est de proposer des orientations stratégiques, de fournir un soutien opérationnel et de mettre en place des conditions favorisant la conduite des activités au sein de l'Organisation, dans les grands domaines institutionnels suivants : administration, bibliothèque, finances, publications, ressources humaines, services juridiques, et traduction et interprétation. Au titre du dispositif de recouvrement intégral des coûts, le Secrétariat continue de recouvrer les coûts directement imputables aux services de publication et de traduction et interprétation, et aux technologies de l'information et de la communication (TIC), tels qu'ils figurent au chapitre XIII. Les composantes décrites dans le chapitre XI représentent 3,85 % du budget total.
24. Le chapitre XII recouvre l'ensemble des grandes dépenses d'investissement prévues au cours de l'exercice. Pour 2021, ces dépenses s'élèvent à 0,31 million d'euros, soit 0,36 % du budget de l'Organisation, et sont pleinement inscrites au budget conformément aux normes IPSAS.
25. Le chapitre XIII, consacré aux TIC, aux installations et à la gestion immobilière, et à l'économat, couvre des activités autofinancées ou des activités soumises au recouvrement intégral des coûts, actuellement en cours de transition vers un autofinancement intégral.

Financements par les membres et les non-membres

26. L'annexe 3.1 du budget prévisionnel présente les projections des recettes issues des différents partenaires du développement. En 2021, les membres contribueront à hauteur de 41,96 millions d'euros (soit 48,69 % des recettes totales) et les partenaires du développement à hauteur de 44,11 millions d'euros (51,19 %), les autres recettes s'élevant à 0,1 million d'euros (0,12 %). Avec 24,8 millions d'euros (28,78 %), l'Union européenne devrait être le principal bailleur de fonds, suivie de l'Australie avec 22,26 millions d'euros (25,83 %).
27. Il est d'usage à la CPS de ne faire figurer au budget que les projets ou les programmes officiellement avalisés au moment de la préparation du budget. Le Secrétariat se montre donc prudent dans ses prévisions concernant les fonds projet : on peut ainsi tabler sur une augmentation de ce type de recettes à mesure de l'avancement de la procédure d'évaluation des projets en attente d'approbation au cours de la période de référence. Il existe néanmoins un nombre limité d'exceptions à l'approche généralement suivie par la CPS et, compte tenu des engagements pris par certains bailleurs, les montants ci-après ont d'ores et déjà été inscrits au budget 2021.

28.

| Projet | État | Montant en 2021 (en millions d'euros) | Redevances administratives attendues en 2021 (en millions d'euros) |
|---|-----------------------------------|--|---|
| PRISE* (UE) | Signature prévue en octobre | 4,2 | 0,275 |
| Filière cocotier et autres ressources forestières non traditionnelles (ACIAR) | Signature prévue en octobre | 0,22 | 0,011 |
| Nouveau projet statistique (ministère australien des Affaires étrangères et du Commerce) | Signature prévue en octobre | 0,90 | 0,117 |
| TOTAL GÉNÉRAL | | 5,32 | 0,403 |

* PRISE = programme d'appui à l'intégration régionale dans le Pacifique

Contributions statutaires et subventions spéciales des pays hôtes

29. Les projections de contributions statutaires établies pour la période 2021–2023 se fondent sur les niveaux approuvés par la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique en 2013. Les contributions statutaires des différents pays membres sont indiquées à l'annexe 1 du budget prévisionnel.
30. Pour l'exercice 2021, le montant total prévu des contributions des membres métropolitains s'élève à 7 682 500 euros (soit 81,26 % du montant total des contributions statutaires) et est ventilé comme suit :

| | |
|-----------------------|------------------|
| Australie | 2 681 600 |
| France | 2 095 000 |
| Nouvelle-Zélande | 1 717 900 |
| États-Unis d'Amérique | 1 188 000 |
| TOTAL | 7 682 500 |

31. Les contributions statutaires dont s'acquittent les 22 membres insulaires de la CPS s'établissent à 1 771 200 euros (soit 18,74 % du total).
32. Les montants actuels des subventions spéciales des pays hôtes s'établissent comme suit :

| Pays hôte | 2021 |
|--------------------------------|----------------|
| Fidji | 33 500 |
| Nouvelle-Calédonie | 183 300 |
| États fédérés de Micronésie | 15 000 |
| Vanuatu | 58 700 |
| TOTAL | 290 500 |

33. Le document 5.3 du CRGA expose en détail les arriérés de contributions statutaires et de subventions spéciales des pays hôtes à la date de rédaction du présent document.

Examen des contributions statutaires et des subventions spéciales des pays hôtes

34. Lors de sa quarante-neuvième session, le CRGA a approuvé la création de deux groupes de travail ad hoc chargés, d'une part, de mener des consultations auprès des membres au sujet de l'examen des contributions statutaires et des subventions spéciales des pays hôtes et, d'autre part, de formuler des recommandations détaillées sur ces deux éléments au CRGA, à sa cinquantième session.
35. Le Secrétariat a informé les membres (circulaire 20/09 du 2 juin 2020) de la décision du groupe de travail de reporter cet examen ainsi que les autres mesures proposées, du fait en particulier de l'impact de la pandémie de COVID-19. La date de reprise des activités du groupe de travail sera fixée en consultation avec les membres du groupe courant 2020. Si un redémarrage début 2021 était décidé, les options et recommandations du groupe de travail pourraient être présentées au CRGA à sa cinquante et unième session et à la douzième Conférence de la Communauté du Pacifique.

Vue d'ensemble du budget des exercices 2022 et 2023

36. Outre le budget prévisionnel 2021, les documents de synthèse budgétaire fournissent des projections pour les exercices 2022 et 2023.
37. Comme indiqué précédemment, les chiffres pour 2022 et 2023 sont donnés à titre d'information uniquement ; ils restent provisoires et soumis à modification compte tenu de l'approche privilégiée par la CPS, à savoir ne pas inclure les financements afférents aux projets en attente d'approbation, et de l'absence d'estimations définitives concernant les recettes et les dépenses.

Redevances administratives pour gestion de projet et dispositif de recouvrement intégral des coûts

38. Comme précisé dans le document 5.3 du CRGA, le taux des redevances administratives continue d'augmenter en vue d'atteindre le taux cible fixé à 15 % par le CRGA (12,16 % à la date de rédaction du présent document). Le Secrétariat continuera de travailler aux côtés de l'ensemble des partenaires du développement en vue du recouvrement des sommes dues au titre des redevances administratives pour gestion de projet et du dispositif de recouvrement intégral des coûts, l'objectif étant d'assurer la viabilité financière de l'Organisation.

Recommandations

39. Le CRGA est invité à :
- i. approuver le budget prévisionnel pour l'exercice 2021 ;
 - ii. approuver la proposition du Secrétariat d'échanger avec les membres du groupe de travail sur les contributions statutaires et subventions spéciales des pays hôtes en vue de déterminer s'il est possible de reprendre les consultations à ce sujet en 2021 ;
 - iii. encourager tous les partenaires du développement à envisager l'adoption de fonds programme fléchés pluriannuels ; et
 - iv. noter que les budgets annoncés pour les exercices 2022 et 2023 sont prévisionnels, et qu'ils seront actualisés en 2021.
-